



## Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km



A

savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :
  - par mail à [greffe@arafer.fr](mailto:greffe@arafer.fr)

**Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :**

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

| Identification de l'entité effectuant la déclaration  |  |
|---|--|
| Nom de l'entreprise   | SNCF C6 (OUIBUS)   |
| Raison sociale de l'entreprise  | SNCF C6  |
| Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup> | Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés |
| Département d'établissement de l'entreprise   | Val-de-Marne (94)  |

| Liaison déclarée  |  |
|---|--|
| <p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul> |  |

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

|  |  |
|--|--|
| <p>Origine<sup>2</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>  | <p>BORDEAUX</p> <p>Parking Descas, 18 quai de Paludate 33800 Bordeaux, France</p> <p>44.829584, -0.555724</p>                          |
| <p>Destination<sup>3</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p> | <p>MARMANDE</p> <p>2 avenue Jean Jaurès 47200 Marmande, France</p> <p>44.501542, 0.158802</p>  |
| <p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>   | <p>Pièce(s) jointe(s) : n° 1</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Bordeaux – Marmande.</p>                    |
| <p>Temps de parcours</p> <p><i>(en heures et minutes)</i></p>  | <p>1h15</p>  |
| <p>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</p>   | <p>Pièce(s) jointe(s) : n° 2</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Bordeaux – Marmande.</p> |

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Bordeaux <> Marmande

- Bordeaux > Marmande

|                    | Quotidien       |
|--------------------|-----------------|
| Bordeaux   départ  | 15:50           |
| Marmande   Arrivée | 17:10           |
| OFFRE PAR TRAJET   | 1 car 53 places |

- Marmande > Bordeaux

|                    | Quotidien       |
|--------------------|-----------------|
| Marmande   Départ  | 11:55           |
| Bordeaux   Arrivée | 13:05           |
| OFFRE PAR TRAJET   | 1 car 53 places |